

Dans le cadre du programme Qu(art)iers, résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale,

La Ville de Soissons,

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France,

en lien avec Grand Soissons et avec la Préfecture de l'Aisne,

lancent un

appel à candidatures

en direction des artistes de tous domaines d'expression artistique,

pour une résidence-mission

en faveur des habitants des quartiers politique de la ville

Sur le thème

Vivre et s'épanouir durablement

Eté-Automne 2025

Postulat et contexte

Le contexte

La Ville de Soissons et Grand Soissons sont engagés dans un projet porteur et fédérateur au cours des deux années 2024 et 2025. Ce projet, développé dans le cadre du programme régional Qu(art)iers, consiste en une résidence-mission d'éducation artistique et culturelle au sein des trois quartiers prioritaires de la Ville.

Porté par le service des musées de Soissons en collaboration avec les autres services de la Ville et de Grand Soissons et soutenu par la DRAC Hauts-de-France (Pôle publics, territoires et industries culturelles), ce projet s'inscrit dans la dynamique souhaitée par tous ces partenaires. Ceux-ci sont particulièrement sensibles à l'accessibilité des habitants les plus éloignés de l'art et de la culture, quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie, au travers de programmes artistiques, culturels et sportifs.

En s'engageant pour la deuxième année consécutive dans ce projet vertueux, les deux collectivités montrent tout l'intérêt qu'elles portent aux habitants des trois quartiers prioritaires de Saint-Crépin, Presles et Chevreux. Elles manifestent également leur désir d'accompagner l'Etat et la Région dans leurs missions de généralisation d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Dans le sillage de la première résidence-mission accordée à Caroline Pichon, artiste plasticienne, la mise en place d'une nouvelle résidence d'artiste au sein des quartiers prioritaires conforte son programme de développement des publics.

Fort de cette expérience et d'autres résidences artistiques passées, soutenues elles aussi par la DRAC Hauts-de-France (Pôle Création artistique), le service des musées de Soissons souhaite faire valoir son expertise dans la conduite de projets fédérateurs et populaires. Il s'agira à nouveau de créer de nombreux temps d'échanges, de collaborations, entre les artistes, des étudiants en architecture et des bénévoles venus de différents horizons.

*

Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers, à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission Qu(art)iers sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations). L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Quelles sont les finalités d'une résidence-mission Qu(art)iers ?

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Plus particulièrement, sur le territoire soissonnais, les objectifs de la résidence-mission seront multiples : interroger la notion d'attachement au territoire – et ses déclinaisons, constructives ou non ; profiter des temps de rencontre entre les habitants et l'artiste en résidence, mais aussi entre les résidents de différents quartiers, pour insuffler une nouvelle dynamique territoriale ; fédérer les associations et les services sociaux autour d'un projet commun ; favoriser la mixité sociale ; encourager le déplacement et le rayonnement des habitants de quartiers vers d'autres ; s'appuyer sur l'identité de chacun des quartiers pour en faire des sujets de réflexion.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décroissant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

La thématique

En accord avec le programme Qu(art)iers, Soissons, ville résiliente, terre de mémoire, ville d'art et d'histoire, inscrite au cœur d'un territoire rural, sylvestre et agricole, traversé par plusieurs cours d'eau, héritier de traditions cynégétiques et halieutiques, mais aussi centre d'une agglomération caractérisée par les mêmes enjeux historiques, environnementaux et sociaux, souhaite lancer une nouvelle invitation

à l'attention des artistes désireux d'œuvrer à son développement. Cette invitation s'inscrit dans le cadre d'une politique attentive portée à la cité et à ses habitants ; elle s'appuie sur un dense réseau de structures culturelles et patrimoniales, aussi bien à l'échelle de la ville à proprement dit que de l'agglomération (Grand Soissons) et ses communes rurales.

Désireuse de s'ouvrir à de nouveaux champs d'investigation artistique et culturelle, la Ville de Soissons souhaite cette année attirer l'attention des artistes dont la démarche questionne les notions de climat, de durabilité, de biodiversité.

Voir Annexe

Détails relatifs à l'appel à candidatures pour une résidence-mission

I. A. Résidence-mission : les principes

En lien avec les différents partenaires précités – la Ville de Soissons, Grand Soissons, la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et la Sous-préfecture de l'arrondissement de Soissons – l'artiste retenu pourra mobiliser les habitants des quartiers de la ville ainsi que ceux désirant participer aux actions déployées dans le cadre du programme Qu(art)iers. Ceci ne définit pas, *de facto*, le périmètre d'action de la résidence-mission mais permet d'imaginer que celle-ci accompagnera les métissages qui naissent ponctuellement sur le territoire à la faveur de mouvements de population.

Il est tout de même attendu que l'artiste en résidence séjourne sur le territoire de Soissons ou Grand Soissons (le logement est pris en charge). Ceci conditionnera l'attribution de la mission et ne pourra pas être optionnel.

L'artiste candidat(e), étant français(e) ou étranger(e), devra :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Le ou les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

La résidence-mission d'artistes repose sur la grande disponibilité de l'artiste lauréat. Ce dernier (ou cette dernière) est positionné(e) au cœur du territoire soissonnais pendant trois mois dont onze semaines consécutives, afin de mieux partager son univers, ses savoirs et ses expériences ainsi que sa vision du patrimoine avec les habitants des quartiers ciblés et investir avec eux l'histoire et l'imaginaire liés à Soissons.

La résidence-mission ambitionne avant tout de fédérer les forces vives du/des quartier(s), notamment associatives, sociales et éducatives autour de projets partagés et décloisonnants (intergénérationnel, inter-champs d'intervention, etc) ; elle doit générer des temps de partage, d'échanges d'expériences et de savoir-faire. Une attention particulière devra être accordée aux publics adolescents / jeunes.

Au gré d'expérimentations et d'ateliers favorisant l'expression et le développement d'une démarche artistiques, la résidence mission s'attachera à rendre visible dans l'espace public des gestes, des débats, des questionnements liés à l'héritage patrimonial. Ces derniers seront abordés comme des coproductions entre les habitants et l'artiste et reflèteront l'attachement de tout un chacun à son territoire.

La présence d'un artiste sur le territoire soissonnais doit par ailleurs stimuler une nouvelle dynamique collective de réappropriation dudit territoire, en commençant par les espaces familiers pour s'étendre à ceux situés aux confins, voire en marge. Idéalement, cette dynamique s'enrichira d'expériences et d'approches croisées relevant d'autres champs de la création ou d'autres domaines, de pratiques culturelles, professionnelles, sociales, environnementales.

Cette résidence-mission pourra en somme s'apparenter à un laboratoire original d'expériences renouvelées à la faveur des échanges entre l'artiste et les participants, entre les participants eux-mêmes. Les artistes qui travaillent sur les questions de paysages (acception large), d'architecture, d'urbanisme, de cadre de vie, de transition énergétique ou d'identité de territoire recevront une attention toute particulière.

I. B. Objectifs de la résidence

Parmi les objectifs manifestes de cette résidence-mission, figurent en haut lieu la sensibilisation à une nouvelle approche esthétique et culturelle et la construction d'un nouveau regard sur son environnement proche, au prisme de l'héritage patrimonial et mémoriel soissonnais. La résidence mission aura pour objectif d'inciter les habitants des quartiers ciblés à observer différemment leur territoire, à croiser leur regard et leurs expériences. Cette résidence – incarnée par l'artiste missionné mais aussi par les coordinateurs de projet, les acteurs de terrain du champ social, culturel et éducatif – ambitionnera d'œuvrer à l'appropriation par les habitants de la qualité, de l'importance, de l'originalité et de la fragilité de leur environnement (architectural et naturel) comme de leur héritage patrimonial commun.

Elle fera vivre cet héritage culturel, patrimonial et environnemental en travaillant sur les relations que les populations locales ont pu entretenir avec lui, en réactivant cet héritage à l'aune de récits, d'échanges, de collaborations, de réalisations communes.

Elle permettra aux participants – a fortiori aux habitants des quartiers prioritaires, de tous âges, ainsi que les résidents d'autres quartiers de la collectivité et du Grand Soissons – de bénéficier de contacts privilégiés avec l'artiste lauréat ainsi qu'avec les professionnels de la culture et du patrimoine, de l'éducation et du champ social, de la transition écologique et du développement durable, acteurs du projet élaboré par l'artiste.

Cette résidence mission s'appuiera naturellement sur la capacité de l'artiste à susciter la curiosité, l'imaginaire, l'expérimentation sensible, le débat et la lecture originale du territoire. Elle offrira aux habitants des quartiers prioritaires la possibilité de contribuer à un projet de grande envergure, collaboratif, fédérateur.

Elle accompagnera les acteurs du territoire dans leur projet d'accès large à la culture, à l'éducation et à la citoyenneté. Elle œuvrera à la construction d'un projet pérenne qui irriguera non seulement les actions portées dans le cadre des mois passés au contact des populations locales mais aussi les futurs projets des services culturels, éducatifs et sociaux des collectivités.

Le programme Qu(art)iers doit permettre aux habitants de redécouvrir leur environnement proche, de mieux comprendre et ressentir ce dernier, d'élaborer des récits de voyages ou de découvertes sans pour autant quitter le territoire, d'éveiller (voire réveiller) la curiosité des publics les plus divers à l'égard de leur héritage patrimonial, culturel et naturel.

Une mention particulière, au sujet des rencontres avec le public jeune, mérite d'être formulée : l'artiste-résident(e) sera en effet invité(e) à travailler directement avec les enfants, les adolescents et les jeunes des quartiers prioritaires. Les collectivités de Soissons, labellisée Cité Educative, et de Grand Soissons manifestent une attente particulière à cet égard : tant que faire se peut, la résidence artistique doit pouvoir générer des rencontres inédites, des désirs voire des vocations. Elle ne pourra néanmoins pas répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

I. C. Périmètre d'intervention

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

I. D. Partenaires locaux et ressources

Dans le cadre de son projet et de sa mission, l'artiste pourra s'appuyer sur les partenaires investis dans le projet, soit en qualité de membres du comité de pilotage, soit en qualité de membres des équipes professionnelles locales.

Pour rappel, le programme Qu(art)iers est porté conjointement par la Ville de Soissons, représentée par son Maire et ses adjoints ou conseillers municipaux, par la DRAC Hauts-de-France, représentée par deux conseillères en action territoriale et culturelle, par la Sous-préfecture de l'arrondissement de Soissons, représentée par Madame la Sous-préfète.

Outre ces interlocuteurs-ressources, d'autres partenaires pourront émerger à la faveur du projet retenu. Ces partenaires, relevant tant du champ public que privé, pourront ponctuellement accompagner l'artiste en résidence et contribuer au projet qu'il/elle portera. Une liste, non exhaustive, recensant ces ressources pourra être fournie à l'artiste lauréat ; celle-ci pourra être enrichie en fonction des orientations choisies.

Mise en œuvre de la résidence mission

II. A. Méthodologie de la résidence-mission

Voir [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

II. B. Planning prévisionnel

La résidence-mission s'organisera de la manière suivante :

Découverte/immersion en amont

Une phase de découverte à programmer entre le 7 et le 21 juin 2025. D'une durée **d'une semaine**, cette semaine d'immersion est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu(e) puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. L'artiste est invité(e) dans ce cadre à participer à une ou plusieurs rencontres (premières prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels). Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laisseront une part importante à l'échange et faciliteront énormément la constitution d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une **durée de onze semaines**, à programmer du 15 septembre au 28 novembre 2025, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, des domaines culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli(e) en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, *a priori*, éphémères, mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

II. C. Pilotage, accompagnement et communication

La Ville de Soissons (et plus précisément son service des Musées) est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

La Ville de Soissons assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs territoriaux susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;

- l'accompagnement de l'artiste en résidence, en le/la guidant dans la découverte du territoire et en veillant à ses bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Une information est lancée par la Ville de Soissons en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste en résidence-mission, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Ville de Soissons.

Période et durée de la résidence-mission

Il s'agit d'une **résidence de trois mois, consécutifs, soit douze semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine.**

La résidence-mission se déroulera au cours de l'année 2025. Elle comprendra **une semaine d'immersion entre le 7 et le 21 juin 2025**, tandis que la résidence-mission à proprement dit se déroulera durant les **onze semaines** qui courent entre le **15 septembre et le 28 novembre 2025**.

Ces temps de présence sur le territoire seront précédés des phases d'entretien avec le comité de sélection (le comité de pilotage, présidé par M. le Maire de Soissons, Président de Grand Soissons).

Conditions financières

Les contributions respectives de la Ville de Soissons et de la DRAC Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur : des propositions d'actions de médiation démultipliée ; des

créations conjointes de « gestes artistiques » ; l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Cadre juridique

Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Procédure à suivre pour le dépôt de candidature

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Ville de Soissons et du Grand Soissons, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu sera appelé(e) à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates précisées dans l'article II. B., selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel si nécessaire – et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Chaque artiste intéressé(e) par cette offre est invité(e), avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- **une note d'intention** (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire « Vivre et s'épanouir durablement ». Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le/la candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- **un curriculum vitae** ;
- **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat(e) ;
- **une liste des œuvres / productions artistiques** disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents documents susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : musee@ville-soissons.fr

Objet : programme Qu(art)iers Ville de Soissons / (suivi du) NOM de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 16 mars 2025, minuit.

Sélection et lauréat(e)

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme Qu(art)iers, ainsi que la population des quartiers prioritaires (au travers des centres sociaux, des relais du champ social ou éducatif).

Dans le cadre d'une expérimentation favorisant l'implication des habitants, après la phase de pré-sélection, cinq candidats retenus seront invités à développer à proposer un support vidéo ou tout autre format leur permettant de présenter brièvement leur projet aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV) et aux membres du jury final de sélection. Ce support devra être communiqué entre le 9 avril et le 18 avril, minuit.

Il est possible que les membres du jury émettent le souhait d'entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidat(e)s présélectionné(e)s. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront entre le 14 et 18 avril 2025.

Le nom de l'artiste lauréat(e) sera annoncé au plus tard le 6 mai 2025.

*Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Compléments

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Ville de Soissons

Christophe Brouard, directeur des musées de Soissons

c.brouard@ville-soissons.fr

Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/lien social

florence.lemoine@culture.gouv.fr

Delphine Campagnolle, conseillère action culturelle et territoriale culture/ruralité

delphine.campagnolle@culture.gouv.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

« Vivre et s'épanouir durablement »

Annexe

La thématique

Les candidats trouveront ci-après quelques pistes pour aborder le projet et formuler leur proposition de résidence-mission. Les thèmes saillants ont trait à la résilience, à l'environnement, aux liens humains et à l'attachement au territoire. Une brève présentation de la mosaïque des quartiers politique de la ville complète ces développements.

Art et écologie

« Qui mieux que l'art peut sédimenter en nous de nouvelles représentations, de nouveaux symboles, de nouveaux imaginaires du vivant, à même d'enrichir notre goût et notre disponibilité au monde vivant ? »*

Désireuse de s'ouvrir à de nouveaux champs d'investigation artistique et culturelle, la Ville de Soissons souhaite attirer l'attention des artistes dont la démarche questionne les notions de climat, de durabilité, de biodiversité (sur ce point, voir par exemple : <https://www.centrepompidou.fr/fr/offre-aux-professionnels/enseignants/dossiers-ressources-sur-lart/art-et-ecologie> ou bien encore * <https://www.sciencespo.fr/artsetsocietes/fr/archives/106>). Ces thèmes, ancrés au cœur de l'histoire de l'art depuis le 19^e siècle au moins, sont désormais abordés par de nombreux plasticiens, performeurs ou auteurs ; de manière tout à fait éloquente, ils riment avec les notions du « vivre ensemble et de l'épanouissement durable ».

A l'instar du musée d'Orsay en 2025, initiateur d'un partenariat avec les musées de région – et notamment avec le musée Saint-Léger de Soissons – autour de la question du climat, la Ville manifeste ainsi son intérêt pour les artistes qui, au travers de leurs œuvres et de leur processus créatif en particulier, mobilisent leur auditoire autour de la diversité du monde et du vivant, autour des gestes et des techniques durables (sur ce point, voir le projet *Des foules, des peuples, des créatures*, porté par les musées de Soissons en 2022-2023 : <https://carmenperrin.com/actualites/des-foules-des-peuples-des-creatures.html>).

Patrimoine et durabilité

Les œuvres du 19^e siècle tout comme nombres de projets menés depuis les soixante dernières années – à l'instar du *Desert Cloud* de Graham Stevens ou des sculptures de Giuseppe Penone – représentent un patrimoine infiniment précieux pour comprendre l'évolution présente de notre environnement et les impacts de la crise climatique et de la biodiversité sur les systèmes humains et naturels. Les artistes et les œuvres peuvent guider notre réflexion sur nos possibilités d'adaptation et être un catalyseur d'actions vers un avenir plus durable.

Pour engager les publics à explorer plus encore le rapport entre patrimoine et durabilité, (voir par exemple : <https://www.heritageresearch-hub.eu/white-paper-cultural-heritage-and-climate-change-new-challenges-and-perspectives-for-research/>), les artistes sont encouragés à aborder les notions de catastrophes naturelles ou d'altérations de l'écosystème naturel (voire de destructions) causées par l'activité humaine. Pour ce faire, une attention particulière à l'histoire récente et locale – citons par exemple la ruine de la rose de la cathédrale de Soissons, provoquée par la tempête Egon en janvier 2017

– mènerait les artistes, comme les publics, à parcourir les archives de presse ou à mettre en avant les actions de sensibilisation de certains artistes à l'égard de la cause environnementale (Nicolás Uriburu ou Graham Stevens par exemple). La dichotomie intempéries/catastrophes et mémoire pourrait aussi guider l'exploration et l'étude des collections ainsi que la documentation municipales (peinture, art graphique, sculpture, ethnographie) relatives aux catastrophes qui ont rythmé l'histoire de Soissons et de ses environs.

Pour ce faire, les services des musées de Soissons, des archives, de la bibliothèque ou de l'Architecture et du Patrimoine (label Ville d'Art et d'Histoire) seront des interlocuteurs privilégiés.

Vivre ensemble, se souvenir, partager, inventer

A l'heure de nouveaux bouleversements qui chamboulent la planète, dans un monde en pleine mutation, les artistes sont encouragés à développer un projet qui sonde à la fois les causes profondes de la crise climatique actuelle, du transport à l'urbanisation en passant par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, et la portée immédiate de celle-ci, à l'échelle plus spécifique des quartiers prioritaires de Presles, Chevreux et Saint-Crépin.

Ces trois quartiers, comme nombre de territoires urbains, accueillent de manière croissante les « réfugiés climatiques », voient naître au quotidien les initiatives solidaires en matière alimentaire et sanitaire, s'organisent en des systèmes économiques et sociaux à petite échelle, tout en demeurant particulièrement concernés par la question des logements « passoires thermiques » ou, à d'autres égards, par celle de la mobilité.

Installés au cœur d'un territoire rural, les habitants de ces quartiers en ignorent parfois la sédimentation historique des traditions liées à ce noble environnement naturel et paysager qui le caractérise encore : la chasse et la pêche, pratiquées depuis des millénaires, mobilisent des populations très hétérogènes ; l'extraction de la pierre, au sein de carrières disséminées tout au long de la vallée de l'Aisne, représente une industrie pérenne, de même que la sylviculture, pratiquée dans les larges forêts proches ; l'élevage ovin est une pratique ancienne qu'incarne encore la façade de l'Hôtel de Ville de Blérancourt. Pour reprendre les mots d'Isabelle Herman (auteure d'une thèse *Green Power ! L'art écologique a-t-il un impact social mesurable ? Formulations plastiques et militantes, des années 1960 à 1986*, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2015), cette résidence-mission, et l'appel à candidature qui l'accompagne, n'entendent « pas assigner une mission utilitaire à l'art ou une obligation de résultat aux artistes » mais il nourrit l'ambition de s'appuyer sur leur sensibilité pour renouveler la relation des habitants des trois quartiers prioritaires à la nature, à leur environnement proche, à la biodiversité.

Mosaïque de quartiers, avec leurs identités propres

Soissons est aujourd'hui une ville cosmopolite, naturellement ouverte sur le territoire rural qui l'entoure, à la fois cœur battant et réceptacle d'initiatives individuelles et collectives, privées et publiques. Irrigué par les différentes influences qui émanent tant du proche bassin parisien que des territoires situés plus au nord de la région des Hauts-de-France, le Soissonnais se caractérise par une dense mosaïque de quartiers, de villages, de bourgs ; les quartiers prioritaires en sont une composante essentielle.

Une ville composée de quartiers aux identités propres :

- Presles, le plus peuplé des quartiers, est une petite ville dans la ville. Le tissu social y est dense, ainsi que la solidarité, dans un contexte où les questions de sécurité et de qualité de l'habitat sont centrales. Partant de ce constat, la Ville investit beaucoup dans ce quartier, doté par ailleurs d'infrastructures et d'établissements rayonnant sur toute l'agglomération – le lycée professionnel

Léonard de Vinci (et sa galerie d'exposition), le collège Gérard Philipe (porteur du projet Cité Educative), le CCAS, un centre social bien identifié par la population, une antenne de la Mission locale. Le réseau associatif y est également assez dense.

*A noter : le centre social de Presles est actuellement porteur de projets qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Plus de nature dans mon quartier », en partenariat avec l'association LPO.

- Chevreux est un quartier en plein développement. La population y est jeune, compte beaucoup d'habitants récemment implantés sur le territoire et le taux de chômage y est plus élevé qu'ailleurs en ville. Le tissu associatif y est moins marquant bien que des initiatives prennent corps récemment. Notons tout de même la présence d'un centre social, de l'espace Gisèle Halimi-Maison de l'Egalité et du droit des femmes, d'écoles, etc.
- Saint-Crépin est le quartier le plus accessible parmi ces quartiers prioritaires. Sa population y est plus âgée et compte plus de familles monoparentales. Il est par ailleurs plus proche du centre-ville et en bordure du poumon vert de Soissons, le parc Saint-Crépin, site d'implantation de nombreuses infrastructures sportives. La Ville y a beaucoup investi ces dernières années en renouvelant notamment les espaces publics. S'y trouvent un centre social, des écoles, un collège, le lycée général et technologique Gérard de Nerval.

L'objectif avoué du programme résidence-mission Qu(art)iers est de renforcer la trame existante (en terme de réseaux de communication) par des liens nouveaux, moins visibles, plus symboliques, entre les populations des quartiers prioritaires et leur environnement immédiat. En posant à la fois un regard nouveau sur leur quartier et en s'ouvrant sur ceux qui les bordent, les habitants desdits quartiers auront sans doute à cœur de contribuer à une nouvelle définition du « vivre Soissons ensemble ». L'artiste en résidence sera donc investi d'une double mission : celle d'un accompagnement dans la prise de conscience patrimoniale et identitaire et celle d'un encouragement à redéfinir les repères ou marqueurs de leur environnement.